



**Lycée Jean Lurçat**

## **NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES DEMI-PENSIONNAIRES**

Afin de procéder au remboursement des repas non consommés (fin d'année scolaire), nous vous prions de bien vouloir nous transmettre une demande accompagnée d'un RIB.

✓ par mail : [intendance.lyceejeanlurcat@gmail.com](mailto:intendance.lyceejeanlurcat@gmail.com)

✓ par courrier : Lycée Jean Lurçat  
Service Intendance  
48, avenue des Gobelins  
75013 Paris

**Cette procédure concerne les élèves non scolarisés dans l'établissement en septembre 2021.**

**Pour les autres niveaux, les repas non consommés sont automatiquement reportés sur la prochaine rentrée scolaire 2021/2022.**